

## **Lettre ouverte de l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse exprimant ses plus vives inquiétudes sur la mise en place d'une conception univoque et exclusive dans l'exercice de la profession de psychologue.**

L'arrêté du 10 mars 2021, relatif à la définition de l'expertise des psychologues, telle qu'elle est mentionnée dans le Code de la santé publique, situe l'exercice de leur profession dans le seul champ du sanitaire. Il inscrit les prestations des psychologues dans un parcours de soins subordonné au médical et impose à ceux qui voudraient être rétribués par l'État de devoir respecter des recommandations de bonne pratique qu'aura établies la Haute Autorité de Santé.

Cependant, seules les références neuro-développementales et les pratiques cognitivo-comportementales sont aujourd'hui prises en compte par la Haute Autorité de Santé. En outre, ses recommandations ne sont plus des préconisations mais des injonctions : les psychologues, au prétexte que leur nombre a doublé en dix ans, se verront ainsi paramédicalisés et contrôlés par un médecin coordinateur. De même, la proposition d'instituer en avril 2021 un « Ordre des psychologues » vient parachever la volonté de contrôler leurs pratiques. Cela entraînerait de fait l'abolition de toute liberté dans l'exercice de cette profession.

Nous constatons que cet arrêté, avec le projet d'ordre professionnel qui l'accompagne, relève de l'intention plus vaste d'éradiquer toute référence à la subjectivité et à la parole du sujet, que celle-ci s'applique à des personnes insérées dans le champ de la demande sociale, ou même au monde de la culture et de l'Université.

Selon cette orientation, ouvertement d'ordre politique, la subjectivité des individus ne se verrait plus prise en compte, cédant le pas à une mainmise du collectif sur la vie privée. Se verront utilisées à cette fin des techniques inspirées de l'unique orientation comportementalo-cognitiviste, logée à l'enseigne des neurosciences. On peut alors s'inquiéter de savoir quelles autres activités et pratiques seront ensuite encadrées et contrôlées, au nom de cette conception de l'humain visant à l'homogénéiser pour faciliter le projet de l'inféoder à un ordre d'État.

Nous, psychanalystes, affirmons qu'il y a lieu de tenir compte du singulier de chacun, sans chercher à plier les sujets aux normes du social.

À l'heure où les pratiques médicales ont pourtant intégré l'importance du singulier dans les effets thérapeutiques, il apparaît que ce qui est ainsi directement mis à mal, c'est le respect d'une éthique issue de la psychanalyse, qui prend essentiellement en compte la parole singulière, tel que découlant de la découverte de l'inconscient freudien.



C'est pourquoi il nous paraît évident qu'au-delà des psychologues, se profile une tentative d'abolir toute référence à la psychanalyse. Ce qui est ouvertement préconisé pour la protection des populations et le bien de tous sera dorénavant restreint à un seul type de lien social : toute référence à la règle de pouvoir tout dire à quelqu'un qui vous écoute dans une éthique du non-savoir préalable, sera écartée au profit d'un ordre gestionnaire, technique, faisant fi des personnes et de leur singularité, et soumis aux protocoles inspirés par une objectivation scientifique de leur malaise.

L'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse exprime ses plus vives inquiétudes concernant non seulement cette enfreinte à la liberté des pratiques, mais aussi l'imposition de la seule référence à une conception de l'humain réduit à une approche positiviste et fonctionnaliste.

Il demande le retrait ou la modification de l'arrêté du 10 mars 2021, ainsi que des dispositions législatives qui l'accompagnent, car elles bafouent la liberté d'exercice et vont jusqu'à interdire, par une approche exclusive, la référence à tout ce qui pourrait s'inspirer de la psychanalyse.

### **Inter-Associatif Européen de Psychanalyse :**

- Acte Psychanalytique, Analyse Freudienne, Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne (CCAF) , Centre psychanalytique de Chengdu, Cercle freudien, Gezlschap voor Psychoanalyse en Psychotherapie, (GPP) , École Belge de Psychanalyse – Belgische School voor Psychoanalyse, Errata, Groupe Antillais de Recherche d'Études et de Formation Psychanaytique (GAREFP) , Groupe d'Études Psychanalytique de Grenoble (GEPG) , Mouvement du Coût Freudien, Psychanalyse Actuelle, Sotto la Mole, Questionnement Psychanalytique.



Le Président de l'I-AEP.  
Karel Lambers